

Décret n°2004-430 du 18 Octobre 2004
portant nomination des directeurs au du haut-
commissariat aux vétérans et aux victimes des
conflits armés.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2001-194 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation de la direction
du haut-commissariat aux vétérans et aux victimes des conflits armés.

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18
novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du
Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à la direction la
direction du haut-commissariat aux vétérans et aux victimes des conflits armés :

- **Directeur des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale :**
Colonel Valentin DIAKAMONA
- **Directeur de l'information et de la mémoire:**
Colonel Edouard EBIASSA

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés,
sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-430

Fait à Brazzaville le 18 Octobre 2004


Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Rigobert Roger ANDELY

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,


Général de division Jacques Yvon NDOLOU